

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 36

Artikel: Le maître-esclave
Autor: J.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

titude rigoureuse, par signes conventionnels — connus de lui seul, à part de rares initiés — les sons variés provoqués dans la bouche du patoisant par l'émission des vocables.

S'il va à Chavannes sur Moudon et qu'il y rencontre la même brave paysanne que j'y vis il y a quelques années, et qu'elle lui répète ce qu'elle m'affirmait : « *Braquer, batioler, c'est patois ; en bon français on dit *brigonner*...* », il dressera l'oreille et inscrira diligemment les trois expressions.

Il voudra visiter en détail le *batiao* (où en existe-t-il encore de ces vieux *batiao* ?) et se fera expliquer ce que l'on entend par *pyèyon* et *combâ*. Il ira dans les prés *doux*, où l'on met *nézi*, et en reviendra avec ses bottines pleines d'eau, mais ne s'en plaindra pas s'il a pu recueillir une locution précieuse ou un terme intéressant.

Nous attendons donc de vos nouvelles, ô hommes et femmes de Bourdigny, Bramois, Villarboud, Lignièrres, Lignerolle et autres lieux ! Voyons, ne me faites pas crier dans le désert ! Allez-y de votre large trait de plume, saupoudré d'une pincée de sel gaulois, et cela pour la plus grande joie de notre ami ; lequel vous en gardera, à vous et à vos chênvières, le souvenir le plus reconnaissant.

Rovray (Gros-de-Vaud), ce 27 août 1909.

OCTAVE CHAMBAZ.

Au cours d'allemand. — Le professeur à son élève :

— Jean ! pourrais-tu me dire comment on traduit perroquet ?

— Papagei, monsieur.

C'est bien, mon garçon. Et perruche, alors ? L'élève, après un moment de réflexion :

— Mamagei, monsieur !

LÈ DOU TSACHAO

A-TE que la tsasse que l'a recoumeinci. On ein vâo oûre dâi débordounâie dein lè bou, dein les truffiâre ! S'ein vâo racontâ dâi z'affère et s'ein vâo bâire dâi boune botolie ! Gâ lè counet et lè dzenelhie : poure bite ! se vo z'ira pî dâi lâivre âo dâi caille, vo z'arâi bin mein à risquâ !

Ora, quo que sâi pao itre tsachâo, lâi a rein qu'à allâ vè monsu le préfet : vo lâi bailli voutra mounia et vo baille on papâi que lâi dîant on *permi* et avoué cein vo pouâide alla à la tsasse tota la sainta-dzornâ se vo voliâi. Ma dein lo vilhio teimps, lè z'affère sè manigançavant pas dinse : nion n'avâi lè drâ de teri que lè dzein dâi tsati que mimameint dâi coup l'étant tellameint tsérope que payîvant dâi z'ovrâi po alla à la tsasse po lau compo.

Lo tsatlâin de pè Molie-âi-piau l'avâi dinse eingadzî dou tsachâo, Djan à Niton et Pierro à Bordon, po lâi terî sè lâivre. Lau baillive trâi francs pè bite, mais faillâi que sâi on *père*, po cein que lo tsatlâin ne voliâve pas qu'on lâi tyée lè *mère* po ne pas tot anéanti pè sè boû. Adan se tyavant onna mère, lè leu que dèvesant payî trâi francs âo tsatlâin. Lè cein que pouâve bourlâ Djan à Niton que l'apportâve adî atant de mère que de père, tandu que Pierro à Bordon rêussessâi jamais que d'apportâ dâi père et terîve dâi boune pognie.

— Bâogro de fou, que desâi Pierro, tè faut fère atteinchon dèvant de terî et tsouyi lè mère.

— Vâi-mâ, à quie lè recougnâi-to quand traquant quemet l'odra.

— Oh ! lè bin facilo : lè mère châtant ein lèveint lo cul pllie hiaut que lè père.

Et du clli dzo, Djan à Niton ne terîve pllie rein que dâi lâivre que levâvant pas trâo lo cul por corre et tot parâi ie tyâve et l'apportâve adî âo tsatsi atant de mère que de père, que cein fasâi pèri de radze clli pouro Niton.

On coup que l'avant bu quartetta einseim-

blie, Djan à Niton, tot motset, desâi dinse à Pierro à Bordon :

— Tot parâi, tè que t'i boun' enfant, te dèvetrâi bin mè dere, ma à de bon, quemet te fâ po rein apportâ que dâi père âo tsati.

— Oh bin ! lo vu prau tè dere, que repond Bordon, ie tyo tot cein que pu : lè père, lè z'apporto âo tsati et lè mère on les medze à l'ottô.

MARC A LOUIS.

Macabre. — Un jeune homme décavé vient de perdre son oncle.

En grand deuil, il se rend au domicile du défunt, où l'attend un notaire.

Lecture est donnée d'une lettre dans laquelle l'oncle déclare ne laisser aucun bien et demande à son neveu — le dernier parent qui lui reste — de vouloir bien faire incinérer sa dépouille mortelle.

Encore qu'il soit furieux d'une nouvelle à laquelle il ne s'attendait pas, le neveu ne peut se soustraire au pieux devoir qui lui est demandé.

H procède à toutes les formalités nécessaires pour l'incinération.

Au moment, où on lui remet cérémonieusement les cendres de son oncle :

— Eh ben ! s'écrie-t-il, pour le coup v'là des cendres dont j'ai jamais vu la braise ! H.

FATALITÉ

APRÈS de nombreux refus prétextés par maintes peurs de dérangements, tante Julie s'est enfin décidée à aller en vacance « à la campagne », chez tante Louise.

Tante Julie et tante Louise sont deux sœurs, deux vieilles sœurs, très longtemps séparées par le destin, mais toutes deux vieilles filles et maniérées.

Ce qui n'empêche pas que tante Louise a fait de son mieux pour recevoir tante Julie ; elle s'est littéralement « fendue en quatre ». « Pensez-vous, il y a tantôt quinze ans au moins qu'on ne l'a revue, cette dame de la ville. Elle aurait pas seulement fait deux pas pour moi mes poules et mon Minet. Enfin, pourvu qu'aujourd'hui elle soie bien et qu'on puisse un peu la désennuyer, c'est l'essentiel. »

Tante Julie est bien arrivée, quelque peu essoufflée, mais cet accueil franc, cordial, dans ce logis gai, bien propre, la met vite à son aise. On bavarde, on soupe, puis on va se réduire avec la perspective d'un joyeux lendemain.

A la lumière vacillante d'une lampe, tante Julie se déshabille. La chambre est coquette, le lit bon. Comme elle va dormir ! Allons !

Pourtant, tante Julie s'arrête tout à coup. L'idée lui est venue qu'il lui manque son habituel lumignon sans lequel elle ne peut s'endormir. Que faire ? La bougie durera deux heures au plus ! Déranger sa sœur qui peut-être dort déjà ? — « Bah ! tant pis ! j'ai le temps de m'endormir avant que la bougie ne soit consumée, puis la fatigue de la route aidant, il n'y aura plus crainte d'éveil. Allons ! bonne nuit ! »

Tante Julie s'est déjà retournée une fois, deux fois, trois fois. A chaque changement de position, son œil angoissé regarde la bougie fondant sous la lumière éphémère qui la consume. Et le sommeil ne vient pas, ne veut pas venir ! alors que l'obscurité complète, l'obscurité effrayante, effrayante, fantasque, avance à grands pas !

Tante Julie a pris une résolution subite, hardie, comme on en prend dans les grands cas ! En costume léger, elle est allée frapper à la porte de la chambre où sa sœur dort.

— Quoi ? qui est là ? répond une voix angoissée.

— N'aie pas peur, c'est moi, Louise, tu n'aurais rien un lumignon à mon service ? Je ne suis pas fichue de dormir dans l'obscurité.

— On va voir, je pense bien que oui.

Voici les deux vieilles sœurs furetant par la

cuisine, par l'appartement. On a vite trouvé un verre et un peu d'eau ; l'huile aussi a été tirée de son coin. Il a été plus difficile de mettre la main sur un lumignon, enfin on y est.

Mais le diable est que le lumignon ne veut pas tenir sur l'huile, malgré tous les efforts des deux tantes. Chaque nouveau moyen proposé rate : Le papier s'imbibe et devient mou ; sur un bout de bois, le lumignon ne se tient pas en équilibre ; il faudrait un peu de liège.

Impossible pourtant de découvrir dans la maison un bouchon convenable ; enfin, on en découvre un tout petit, d'une bouteille de pharmacie et... nouveau désespoir, la rondelle qu'il fournit, trop petite, tourne sous le poids du lumignon.

Les deux tantes sont désespérées.

— Mon tè que nous sommes bêtes, dit tout à coup tante Louise, j'ai tielque chose qui ira épatamment ! Tu verras !

— Quoi ? quoi ?

Mais sans répondre, elle est déjà partie, trotinant d'une pièce à l'autre, puis revient triomphante, tenant dans sa main un petit écou.

— C'est pourtant vrai, dit tante Julie, et dire que nous n'y avions pas pensé plus vite. Celui-là est juste de bonne grandeur !

Délicatement, avec précautions, tante Louise dépose son support improvisé sur le liquide huileux, le met dans la bonne position, puis le lâche... ciel ! Les deux femmes poussent un grand cri, se regardent stupéfaites et partent d'un immense éclat de rire, que l'écho répète longtemps :

— Que nous sommes pourtant bêtes, dit enfin tante Julie, dans une crise de rire.

— Et dire que nous n'y avions pas pensé, ajouta tante Louise.

L'écrou est, je crois, encore au fond du verre.

DEVINE.

LE MAÎTRE-ESCLAVE

PLUS que jamais, le monde est assoiffé d'émancipation, de liberté, d'espace. Ce besoin ardent n'est pas étranger sans doute aux progrès si surprenants de l'aviation. Notre planète est trop petite pour ses habitants. Les moyens de locomotion en usage aujourd'hui sont si rapides et si nombreux que l'espace leur manque pour se donner carrière ; en moins de rien on est au bout du monde. Les montagnes faisaient obstacle à sa course échevelée : l'homme a passé dessous ou plutôt dedans. Il veut passer dessus maintenant, bien au-dessus ; c'est l'air qu'il lui faut, l'air où rien encore ne limite son ardeur de vitesse et d'activité : ni frontières ni lois ni règlements, surtout ni douaniers ni gendarmes chargés de les faire respecter.

Lois et règlements ! Mais cette cotte d'acier, en dépit de ses mailles de plus en plus rigides et serrées, craque de toutes parts sous les efforts de l'homme qui ne souffre plus d'entraves à son besoin d'action et de liberté.

L'essor superbe des idées, des sciences, des arts, du commerce, de l'industrie, fait oublier les divergences de races, de peuples, de confessions. Insensiblement, les frontières s'abaissent, s'effacent. Dans la grande mêlée économique, le protectionnisme commercial et industriel, que brandissent encore désespérément quelques attardés, fait songer au fusil à pierre de nos arrière-grands-pères, plus dangereux pour celui qui s'en servait et son entourage que pour l'ennemi.

Plus on perfectionne les engins de guerre et moins on songe à s'en servir. Ils semblent qu'ils soient déjà destinés à n'être jamais que des articles de musées.

Hier, on a découvert le pôle nord. Demain, ce sera le tour du pôle sud. Après demain que sera-ce ? Le mouvement perpétuel, peut-être ! Qui sait ? En tout cas, il ne nous surprendra guère ; il nous trouvera déjà joliment entraînés.

Le temps n'est plus de vivre à huis-clos. De l'air, de la lumière, de l'espace! Ouvrons portes et fenêtres!

Les petites servitudes.

A propos, si nous profitions de ce grand élan vers la liberté, pour nous affranchir aussi de certaines petites servitudes, qui, sans être absolument insupportables, finissent par agacer à la longue. Une piqûre d'épingle, deux piqûres d'épingle, trois piqûres d'épingle, ce n'est rien; mais vingt, cent, mille piqûres d'épingle, pendant des heures, des semaines, des mois, des années, c'est assommant.

Oh! ces petites servitudes, nous en sommes farcis. Et ce sont les plus tenaces. Prenons-en une, au hasard. Le « cliché », tyran de l'homme de loi, du parlementaire, de l'orateur, du journaliste.

S'en affranchir, n'est pas toujours aisé. Ce n'est pas impossible.

Nous ne prétendons certes point indiquer ici comment ou par quoi il faudrait remplacer ces mots ou phrases « clichés »; ce serait d'ailleurs tomber de Charybde en Scylla. Pour qu'il n'y ait pas « cliché », dirait M. de la Palisse, il faut qu'il n'y ait pas uniformité. A chacun, selon son esprit, son originalité, son habileté, le moment ou les circonstances, de tourner l'écueil.

Nous nous bornerons donc à signaler quelques-uns de ces clichés agaçants:

Laissons de côté les magistrats et hommes de lois, dans la rédaction des lois, règlements, jugements, préavis, rapports, mémoires, etc; il y aurait trop à citer. On nous objectera, sans doute, que ces honorables représentants de l'autorité sont astreints à un langage officiel dont ils ne sauraient s'affranchir sans inconvénient.

Et pourquoi donc, je vous prie? D'abord, est-il bien besoin d'un langage « officiel »? Le simple bon français courant, clair, précis, élégant surtout, ne suffirait-il pas? Aurait-il moins de poids, d'autorité? Enfin, l'usage de ce langage officiel est-il obligatoire? Point du tout. Donc!!

Au Grand Conseil.

Aux parlementaires, maintenant. Ah! certes, pour officiel que soit leur mandat, ils n'ont aucune excuse de sacrifier à l'officiel langage. Tout ce qu'on leur demande, c'est d'être clairs, précis, élégants autant que possible, et brefs surtout. Les longs discours sont de moins en moins écoutés; même leur influence est en raison inverse de leur longueur.

Pourquoi tout d'abord ne pas supprimer toutes les inutilités traditionnelles. Combien encore de nos députés — pour rester dans un domaine qui nous est familier — ne croient pouvoir prendre la parole sans s'adresser à *Monsieur le président et Messieurs les membres du Grand Conseil, à Monsieur le président et Messieurs, à Messieurs les députés*. Pourquoi pas: *Messieurs*, tout court? La bienséance ni le Grand Conseil n'auraient rien à réclamer.

En fait de « clichés », il y a aussi les éternels: *Deux mots seulement, Je serai bref, ou Je ne veux point abuser de votre patience*, qui, en style parlementaire — et souvent aussi dans la simple conversation — annoncent presque toujours une harangue, une description ou une explication interminable.

Et ce mot *honorabile*, que l'on met à toutes sautes et qui en perd ainsi toute sa saveur et sa sincérité: *l'honorable préopinant, l'honorable contradicteur, l'honorable collègue*, etc., etc.

Et toutes les formules et formalités sacrosaintes, superflues pour la plupart, et qui enferment le président d'une assemblée délibérante dans un cercle dont il a grand peine à s'affranchir un peu.

Restons-en toujours au Grand Conseil, auquel d'ailleurs les assemblées législatives et autres des pays voisins et éloignés ne le cèdent en rien sur ce point.

Le procès-verbal étant placé au début de chaque séance sur le bureau, à la disposition de MM. les députés qui le voudraient consulter, est-il bien besoin de l'annoncer chaque fois?

Ne pourrait-on aussi supprimer le deuxième appel? Appel au commencement et contre-appel à l'issue de la séance devraient suffire. A MM. les députés de s'arranger.

A la demande d'un député-journaliste, si nous ne faisons erreur — il connaissait le prix du temps — on a supprimé la lecture des rapports dont le texte imprimé a été distribué à MM. les conseillers. C'est un grand pas de fait et l'on s'étonne vraiment qu'on ait attendu aussi longtemps.

Pourquoi certains rapporteurs se croient-ils encore obligés de lire le projet de loi ou de décret sur lequel ils ont à rapporter et le préavis qui l'accompagne, alors que ceux-ci, imprimés pour la plupart, sont en main de tous les députés. Passe encore la lecture des préavis manuscrits, mais pour le projet de loi ou de décret, la lecture qu'en fait le président lors de la discussion est bien suffisante, semble-t-il.

Les présidents pourraient de même, sans inconvénient et en dépit du règlement et de l'usage, s'abstenir, après avoir lu chaque article, de la formule traditionnelle: *La discussion est ouverte... Si personne ne demande la parole, elle sera fermée... Elle est fermée... Messieurs les députés qui adoptent cet article sont priés de le manifester en levant la main... Avis contraire... Il n'y en a pas. Cet article est adopté.*

Vous voyez d'ici, quand le projet de loi a cent, cent-cinquante, deux cents articles — ça arrive — et qu'il y a encore des amendements et sous-amendements, vous voyez d'ici le temps inutilement perdu et l'agacement! Non, c'est indicible.

Et l'on oublie trop que, comme de juste d'ailleurs, nos députés ne montent pas seulement pour l'honneur à la Cité.

Restent les journalistes. Là aussi, c'est comme pour les hommes de loi, s'il n'y a pas les clichés « officiels », il y a les clichés « professionnels », non moins nombreux et tyranniques:

« Hier, ce soir, demain a eu ou aura lieu, etc. »; « On nous écrit »; « On mande de; Grand succès: Beaucoup de monde, hier, etc. »; *La foule se pressait; On ne saurait imaginer, etc. »*; *La saison bat son plein; Merci aux dévoués organisateurs; Nul doute que... etc., etc.* Si ce sont là les plus fréquents, ce ne sont pas les plus amusants ni les plus grotesques de ces clichés du journalisme, mais arrêtons-nous ici; nous ne saurions tout citer.

L'homme est maintenant maître de la terre, du royaume des mers, des profondeurs des montagnes, de l'air, de la foudre, du pôle!... mais il est encore l'esclave docile du formalisme et du cliché! Est-ce logique? J. M.

Nos gosses. — Maman à son aîné, âgé de 8 ans: — Je ne connais pas d'enfant plus malpropre que toi...

— Et mon petit frère! réplique triomphalement le gamin.

Nyô, nyobet, nyôka.

Nyô, dans le patois du Gros-de-Vaud, ne signifie pas seulement *nichet* comme l'indique le *Conteur* dans son numéro 34.

Nyô, — nos amis de Villars-Burquin disent *yo*, — s'emploie concurremment avec *nyobet*, et la forme féminine *nyôka*¹, pour désigner une personne peu douée, à l'esprit lourd et pesant, manquant d'aptitude pour faire quoi que ce soit. Ces termes sont les cousins germains

¹ A laquelle on peut ajouter *nioheri*, bêtise, mauvaise raison, que nous trouvons dans le *Glossaire* Bridel, mais qu'il ne nous souvient pas d'avoir ouï prononcer autour de nous.

de messire *Bobet* et *Tabornyô*, les quels tous ensemble ont pour équivalents français les sieurs *Niais*, *Balourd* et *Nigaud*. — *Son valet*, dira-t-on, *n'est rin qu'on nyô, on gros nyobet; sê tint que plliantâ aô maitin dè la tsèraire, lê man din sê catsettès, la gaôla grant'âverta, quemin onna fantoîma*. (Son fils n'est qu'un niais, un gros nigaud; il se tient là planté au milieu du grand chemin, les mains dans ses poches, la bouche baïe, comme un épouvantail).

Laisser un nyô, par extension, se dit de la fille ou de la femme qui, en balayant la pièce d'un appartement, a oublié de nettoyer sous les meubles et dans les recoins; ainsi que des hommes de métier travaillant à la journée, charpentiers, tailleurs, cordonniers, qui s'en vont avant d'avoir terminé leur ouvrage. *L'an laissi on nyô*, constatera, après leur départ, le maître de la maison: ce qui doit se traduire par: Ils ont laissé quelque chose d'inachevé, sous-entendu pour avoir l'occasion de revenir quand ils seront inoccupés ou moins pressés.

A leur exemple, je laisserai, moi aussi, un *nyô*, que nos philologues, à l'instant où ces lignes leur tomberont sous les yeux, découvriront sans peine, et qui sera pour eux l'occasion de nous donner, entre autres, leur opinion, — désirée d'ailleurs, sur l'étymologie de ce mot, mystérieuse pour nous.

OCTAVE CHAMBAZ.

Style télégraphique. — Un cafetier restaurateur a reçu, d'un chasseur, la lettre suivante, à laquelle nous conservons son orthographe originale:

« Monsieur le reste orateur,

» J'ai tué six lievre samedi entre onze heures du matin et onze heure de l'autre matin c'est un franc la livre si vou les voulez elles sont grasses.

» Reseevz mes salutations il y en a une qui pèse huit livres. »

Billet de loterie. — Une annonce qui vient de paraître dans une feuille américaine:

« Une jeune fille de vingt ans, ni grande, ni belle, ni laide, musicienne et bonne ménagère, désire s'établir. Son père ne pouvant lui constituer une dot, elle se met en loterie pour 500,000 francs; le numéro gagnant sera libre de la prendre ou de la laisser; mais, dans ce dernier cas, la somme sera partagée entre elle et le gagnant. »

Kursaal. — Les spectacles cinématographiques du Kursaal se distinguent toujours par la variété et le vif intérêt des vues offertes au public. On ne saurait imaginer un choix mieux compris de scènes fantaisistes et de spectacles d'actualité.

Le programme de la semaine prochaine est particulièrement attrayant: « Un complot sous Louis XIII », film d'art à grand effet; « Le Brigand sarde », scène dramatique; des « Scènes de la guerre anglo-boër »; « Lucie de Lamermoor », etc., etc., ainsi que plusieurs scènes d'un haut comique, telles que « Gribouille paie ses dettes » et « L'armoire mystérieuse ».

Il y a de quoi satisfaire les plus difficiles.

Lumen. — Le programme de cette semaine renferme, outre un grand nombre de vues des mieux choisies, un numéro spécial: « La mort de Mozart », qui force l'attention. Les admirateurs de Mozart ne voudront pas manquer cette occasion de voir une reconstitution fidèle, des derniers moment du célèbre compositeur.

« Une dame inconnue a commandé une messe de Requiem à Mozart. La mort approche. Mozart, effrayé, explique à son élève, Susmayer, que ce Requiem est celui de sa mort. Puis, se sentant mourir, il supplie l'élève de lui jouer ses morceaux préférés. Après une dernière vision de « La flûte enchantée », Mozart rassemble ses forces, reprend sa place au piano, griffonne quelques notes, puis joue le fameux « Dies Ire ». Il le fait exécuter, dirige le mouvement et, en une extase artistique, s'éteint doucement. »

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.